

The logo for Solutions30, with 'Solutions' in white and '30' in orange.

Solutions for New Technologies

The background features a hand interacting with a laptop. Overlaid on the scene are various digital icons, including folders and charts, in shades of blue and white, creating a futuristic, data-driven atmosphere.

**COMPTES SOCIAUX
ET
RAPPORT DE GESTION**
31 décembre 2023

SOLUTIONS30 SE
Société européenne
21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange
Grand Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 179097
(la Société ou Solutions30 SE)

SOMMAIRE

1. Rapport de gestion sur les comptes sociaux	3
2. Rapport du réviseur d'entreprises agréé	8
3. Bilan	13
4. Compte de Profits et Pertes	15
5. Notes	16

SOLUTIONS30 SE
Société européenne
21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange
Grand Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 179097
(la **Société** ou **Solutions30 SE**)

Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Activités Principales

La Société Solutions30 SE est l'entité de tête du Groupe Solutions30 (le Groupe) et, à ce titre, elle est au service des autres sociétés du Groupe. Solutions30 SE conçoit et développe les nouveaux services et procédures proposés aux clients du Groupe et assure l'ensemble des fonctions support, notamment informatique, finance, contrôle, juridique, pilotage opérationnel (développement des outils informatiques et systèmes de pilotage et d'optimisation des interventions).

Solutions30 SE détermine et met en œuvre la stratégie commerciale dans les différents pays où le Groupe intervient en vue de favoriser la croissance des activités, gère la veille technologique indispensable dans un environnement en perpétuel mouvement et examine pour elle ou pour ses filiales les opportunités de croissance externe. La Société, par l'intermédiaire de ces succursales, réalise des prestations de services aux clients dans certains pays.

Le Groupe Solutions30 est le leader européen des services multi-techniques de proximité. Il intervient sur des marchés structurellement porteurs, dont la croissance est soutenue par les grandes tendances structurelles : la transformation numérique et la transition énergétique. Fort d'un modèle économique scalable et rentable, et d'atouts concurrentiels solides, le Groupe connaît une croissance dynamique. Son chiffre d'affaires est passé de 904,6 MEUR en 2022 à 1 057,0 MEUR, soit une croissance de 16,8 % (16,5 % en organique).

L'activité et les résultats du Groupe sont commentés dans le chapitre 5.1 du Rapport Annuel 2023 publié sur le site web de la Société.

2. Activité supplémentaire et développement

Au cours de l'année sous revue, la Société a déclaré un chiffre d'affaires de 368,7 MEUR, principalement réalisé via sa succursale française à travers la fourniture de services d'installation et de maintenance d'équipements digitaux. Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 montre un bénéfice de 18,9 MEUR comme indiqué ci-dessous.

3. Acquisition d'actions propres

Au cours de l'année 2023, la Société n'a pas acheté ses propres actions.

4. Activité financière

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux principes comptables en vigueur au Luxembourg.

5. Structure du capital et actionariat

Les détails de la structure du capital et des principaux actionnaires de la Société se trouvent aux sections 7.3 et 7.4 du Rapport Annuel 2023 publié sur le site web de la Société.

6. Gouvernance

Les détails concernant la gouvernance de la Société se trouvent aux sections 4 et 7 du Rapport Annuel 2023 publié sur le site web de la Société.

7. Principaux risques et incertitudes

Les détails des principaux risques se trouvent à la section 2.1 du Rapport Annuel 2023 publié sur le site web de la Société.

8. Opérations de croissance externe

Les opérations de croissance externe sont décrites à la note 21 du chapitre 6 du Rapport Annuel 2023 publié sur le site web de la Société.

9. Activité de recherche et développement

Le Groupe Solutions30 investit en continu dans l'amélioration de ses outils informatiques afin d'améliorer son offre de services auprès de ses clients.

En 2023, le Groupe a continué à investir en particulier dans sa plateforme informatique afin de proposer des services innovants à ses clients, de renforcer sa structure de pilotage et d'accompagner le développement du Groupe et de ses nouvelles activités.

10. Succursales

Solutions30 SE dispose de trois établissements stables en France, en Italie et au Maroc.

11. Activités des filiales et participations

Solutions30 SE exerce ses activités à travers un réseau de filiales réparties sur le territoire français et dans neuf autres pays européens.

12. Détail des participations

Les sociétés détenues, directement ou indirectement, par Solutions30 SE sont énumérées à la section 21.3 note 21 du chapitre 6 du Rapport Annuel 2023 publié sur le site Internet de la Société.

13. Résultats et Affectation de la Société Solutions30

Les détails du bilan et du compte de profits et pertes sont décrits plus en détail dans les notes des comptes annuels statutaires 2023 de la Société publiées sur le site web de la Société.

- Proposition d'affectation des bénéfices

La répartition des bénéfices proposée ci-dessous sera soumise aux actionnaires pour vote lors de l'assemblée générale annuelle:

Bénéfice de l'exercice (A)	EUR 18 941 022,97
Résultats reportés (B)	EUR 114 905 242,92
Autres réserves disponibles (C)	EUR —
Réserves distribuables disponibles (D=A+B+C)	EUR 133 846 265,89
Résultats à affecter et à distribuer (A)	EUR 18 941 022,97
Affectation à la réserve pour actions auto-détenues (G)	EUR —
Affectation à la réserve légale (H)	EUR —
Distribution d'un dividende (E)	EUR —
Bénéfice reporté (F=A-E)	EUR 18 941 022,97
Réserve distribuable disponible après distribution et affectation du résultat (D-G-H-E)	EUR 133 846 265,89

14. Distributions de dividendes

Il est à noter qu'aucun dividende n'a été distribué sur les exercices précédents.

15. Faits marquants 2023 et événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

I. Changements dans la composition du Directoire et du Conseil de Surveillance

Directoire

Au cours de l'année 2023, la composition du Directoire a été modifiée et les changements suivants ont été enregistrés :

- M. Franck D'Aloia a quitté le Groupe en janvier 2023 ;
- Le mandat de M. Joao Martinho a pris fin en juin 2023, et il a quitté le Groupe en juillet 2023 ;
- Le 1er février 2023, M. Wojciech Pomykała a rejoint le Directoire de Solutions30 en tant que directeur des opérations en charge de la transformation (devenu par la suite directeur des opérations) ;
- En juin 2023, le mandat de M. Amaury Boilot a été renouvelé pour une période supplémentaire de 4 ans jusqu'à la date de l'AG qui se tiendra en 2027.

En outre, dans le cadre du plan de transformation en cours du Groupe, le Conseil de Surveillance a approuvé en juin 2023 les changements suivants dans les responsabilités des membres du Directoire :

- Nomination de M. Amaury Boilot en tant que Secrétaire Général du Groupe, supervisant toutes les fonctions support du Groupe Solutions30 ;
- Nomination de M. Amaury Boilot en tant que Directeur Général France et, par conséquent, cessation de sa fonction actuelle de Directeur Financier du Groupe pour la confier à M. Jonathan Crauwels ;
- Consolidation de la fonction opérationnelle globale par M. Wojciech Pomykała dont le titre a été modifié en tant que directeur des opérations du Groupe.

Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale du 16 juin 2023 a pris plusieurs décisions relatives à la composition du Conseil de Surveillance, à savoir :

- a reconduit Monsieur Alexander Sator, en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat de 4 ans prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;
- a reconduit Monsieur Yves Kerveillant, en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat de 4 ans prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;
- a pris acte de la démission de Monsieur Francesco Serafini de son mandat de membre du Conseil de Surveillance de la Société (prenant normalement fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2025) avec effet à compter de l'Assemblée Générale mentionnée. Par conséquent, compte tenu de la démission susmentionnée, le mandat de Monsieur Francesco Serafini a pris fin ; et
- a nommé Mme Paola Bruno en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat de 4 ans prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le Conseil de Surveillance a ensuite décidé de nommer Mme Paola Bruno membre du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Stratégie et ESG. En conséquence, les comités susmentionnés sont désormais composés comme suit :

Comité des Nominations et des Rémunérations :

Alexander Sator, Président

Yves Kerveillant, Membre

Paola Bruno, Membre

Comité Stratégie et ESG :

Jean-Paul Cottet, Président

Pascale Mourvillier, Membre

Thomas Kremer, Membre

Caroline Tissot, Membre

Paola Bruno, Membre

Les décisions ci-dessus visent à démontrer (i) la stabilité de la gouvernance de la Société (en approuvant les renouvellements des mandats de Monsieur Sator et de Monsieur Kerveillant, tous deux membres du Conseil de Surveillance et respectivement Président du Conseil de Surveillance et Président du Comité Audit, Risques et Conformité) et (ii) l'engagement de la Société à préserver l'indépendance de ses membres du Conseil de Surveillance et à accroître sa diversité en ajoutant d'avantage de femmes. La démission de M. Serafini est intervenue alors qu'il approchait de sa dixième année de mandat, dont la durée pourrait soulever des questions quant à son indépendance.

II. Acquisitions de société

Le 6 juillet 2023, la filiale française de Solutions30 SE, Telima Frepert, a acquis 100 % du capital social de la société ELEC ENR. Cette société française intervient dans le domaine de l'installation et la maintenance de technologies liées à la production d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque...).

En vertu de l'option d'achat et de vente dont il disposait sur CFC ITALIA SRL, le Groupe a acquis 30% des parts en date du 28 février 2023 et a ramené sa participation à 100%.

La filiale italienne du Solutions30 SE, Solutions30 Italia, a acquis 49% des parts de la société italienne Contact 30 en date du 29 juin 2023 et a ainsi augmenté sa participation à 100%.

III. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Réorganisation du Comité Exécutif du Groupe

Afin d'assurer le bon niveau de soutien au Directoire, aux pays et aux unités opérationnelles au sein du Groupe, le Comité Exécutif du Groupe a été réorganisé au premier trimestre 2024 et le Directoire a nommé de nouveaux membres représentant diverses fonctions support (juridique, conformité, finance, informatique, RH ESG, protection des données, relations avec les investisseurs et communication). Aujourd'hui, le Comité compte huit membres, dont 50 % sont des femmes, et une femme occupe le poste de présidente du comité exécutif du Groupe.

* *
 *
 *

Solutions30 SE

Gianbeppi Fortis
Président du Directoire

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de
Solutions30 SE
21 rue du Puits Romain
L-8070 Luxembourg

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Solutions 30 SE, (la « Société ») comprenant le bilan au 31 Décembre 2023 ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que les résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur à Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

PKF Audit & Conseil Sàrl
Cabinet de révision agréé - RC B222994
76, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg +352 28 80 12

PKF Audit & Conseil is a member of PKF Global, the network of member firms of PKF International Limited, each of which is a separate and independent legal entity and does not accept any responsibility or liability for the actions or inactions of any individual member or correspondent firm(s).

Évaluation des immobilisations financières et créances sur des entreprises liées

Au 31 décembre 2023, le montant des immobilisations financières et des créances sur des entreprises liées s'élève à respectivement EUR 66 millions et EUR 415 millions (soit 10% et 63% du total actif). Les immobilisations financières sont détaillées dans la note 3 et les créances sont détaillées dans la note 5.

La Société effectue un test de dépréciation annuel pour évaluer si la valeur recouvrable de chacun des actifs financiers est au moins égale à leur valeur comptable. La valeur recouvrable peut être déterminée par différentes techniques d'évaluation, la plus régulièrement utilisée par la direction financière étant le modèle de flux de trésorerie actualisés.

Ces actifs sont testés pour tout le Groupe Solutions 30 au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »). L'identification des UGT est faite sur la base des secteurs géographiques et au 31 décembre 2023 la Société présente sept UGT.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur importance dans les comptes de la Société et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui reposent très largement sur le jugement de la direction.

Comment notre audit a répondu à ce point clé

Nos travaux ont consisté à :

- Apprécier la pertinence de l'approche retenue par la direction pour déterminer les UGT au niveau desquels les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles sont testés par le Groupe ;
- Obtenir le modèle de la valeur d'utilité, en vérifier l'exactitude mathématique, contrôler la marge avec les valeurs comptables et revoir le calcul des tests de dépréciation effectués par un expert externe ;
- Revoir le processus d'établissement du plan d'affaires de chaque UGT et analyser la cohérence des projections et des hypothèses de ces plans en les comparant avec les plans antérieurs et en comparant ces derniers avec les résultats réels des exercices concernés ;
- Apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés en examinant notamment si les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT sont cohérents avec les taux de marché ;
- Évaluer les résultats des analyses de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Directoire et fait l'objet d'une approbation du Conseil de Surveillance. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Directoire et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise pour les comptes annuels

Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Le Directoire est responsable de la présentation des comptes annuels en conformité avec les exigences énoncées dans le Règlement UE N° 2019/815 sur le format électronique unique européen (« Règlement ESEF »).

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur

les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Société, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format des comptes annuels numériques respecte, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences énoncées dans le règlement ESEF.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appropriées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 juin 2023 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de trois ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise est incluse dans le rapport de gestion consolidé. Les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont en concordance avec les comptes annuels et ont été établis conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons vérifié la conformité des comptes annuels de la société au 31 décembre 2023 avec les exigences du Règlement ESEF applicables aux comptes annuels.

Pour la Société, les exigences concernent la préparation des comptes annuels sous un format XHTML valide.

A notre avis, les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2023, identifiés sous « Solutions 30 SE Comptes sociaux et rapport de gestion 31.12.2023.xhtml » ont été préparés, dans tous leurs aspects matériels, en conformité avec les exigences du Règlement ESEF.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'audit.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

Luxembourg, 19 avril 2024

PKF Audit & Conseil Sàrl
Cabinet de révision agréé

Jean Medernach

Bilan en millions d'euros au 31 décembre 2023

ACTIF	Référence(s)	31.12.2023	31.12.2022
C. Actif immobilisé		87,4	81,3
I. Immobilisations incorporelles	3	19,8	20,0
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	3	19,8	20,0
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	3	18,8	19,0
b) créés par l'entreprise elle-même	3	1,0	1,0
II. Immobilisations corporelles	3	1,1	1,6
2. Installations techniques et machines	3	0,1	0,3
3. Autres installations, outillage et mobilier	3	1,0	1,3
III. Immobilisations financières		66,5	59,7
1. Parts dans des entreprises liées	3	52,2	48,4
2. Créances sur des entreprises liées	3	13,9	10,9
6. Autres prêts	3	0,4	0,4
D. Actif circulant		569,0	509,6
I. Stocks		0,2	—
3. Produits finis et marchandises		0,2	—
II. Créances	5	521,9	452,3
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	5	96,1	83,0
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	96,1	83,0
2. Créances sur des entreprises liées	5	414,5	357,9
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	379,8	330,2
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	5	34,7	27,7
4. Autres créances	5	11,3	11,4
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	11,3	11,4
III. Valeurs mobilières		0,9	0,2
3. Autres valeurs mobilières		0,9	0,2
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		46,0	57,1
E. Comptes de régularisation	6	2,5	2,3
TOTAL ACTIF		658,9	593,1

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Bilan en millions d'euros au 31 décembre 2023

PASSIF	Référence(s)	31.12.2023	31.12.2022
A. Capitaux propres	7	254,9	236,0
I. Capital souscrit	7	13,7	13,7
II. Primes d'émission	7	103,9	103,9
IV. Réserves	7	3,5	3,5
1. Réserve légale	7	1,4	1,4
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	7	2,1	2,1
b) autres réserves non disponibles	7	2,1	2,1
V. Résultats reportés	7	114,9	97,7
VI. Résultat de l'exercice	7	18,9	17,2
B. Provisions	8	2,8	0,3
3. Autres provisions	8	2,8	0,3
C. Dettes	9	401,2	356,2
2. Dettes envers des établissements de crédit		98,1	63,0
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	9	25,7	10,0
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	9	72,4	53,0
4. Dettes sur achats et prestations de services	9	9,0	17,2
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	9	9,0	17,2
6. Dettes envers des entreprises liées	9	198,3	184,2
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	9	198,3	184,2
8. Autres dettes	9	95,9	91,8
a) Dettes fiscales	9	29,7	29,2
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	9	2,3	2,3
c) Autres dettes	9	63,9	60,3
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	9	63,9	60,3
D. Comptes de régularisation	6	0,1	0,7
TOTAL PASSIF		658,9	593,1

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Compte de Profits et Pertes en millions d'euros au 31 décembre 2023

COMPTE DE PROFITS ET PERTES		Référence(s)	31.12.2023	31.12.2022
1.	Chiffre d'affaires net	11	368,7	366,2
4.	Autres produits d'exploitation		13,5	16,1
5.	Matières premières et consommables et autres charges externes		(333,6)	(336,0)
a)	Matières premières et consommables		(3,5)	(2,2)
b)	Autres charges externes		(330,1)	(333,8)
6.	Frais de personnel		(13,2)	(13,7)
a)	Salaires et traitements		(10,0)	(10,5)
b)	Charges sociales		(2,9)	(2,8)
i)	couvrant les pensions		(1,5)	(1,4)
ii)	autres charges sociales		(1,4)	(1,4)
c)	Autres frais de personnel		(0,3)	(0,4)
7.	Corrections de valeur		(8,2)	(8,3)
a)	sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		(8,2)	(9,3)
b)	sur éléments de l'actif circulant		—	1,0
8.	Autres charges d'exploitation		(10,0)	(7,8)
11.	Autres intérêts et autres produits financiers	13	6,1	3,0
a)	provenant d'entreprises liées	13	5,9	3,0
b)	autres intérêts et produits financiers	13	0,2	—
13.	Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant		0,1	(0,5)
14.	Intérêts et autres charges financières	14	(4,5)	(1,2)
a)	concernant des entreprises liées	14	(0,7)	—
b)	autres intérêts et charges financières	14	(3,8)	(1,2)
15.	Impôts sur le résultat	10	0,8	(0,1)
16.	Résultat après impôts sur le résultat		19,8	17,7
17.	Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.		(0,9)	(0,4)
18.	Résultat de l'exercice		18,9	17,2

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

NOTE 1 – GENERALITES

SOLUTIONS30 SE (ci-après dénommée la « Société ») est une société européenne dont le siège social se situe 21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg et dont les actions sont cotées à Paris (Euronext Paris, compartiment A). Elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B.179097 (la Société).

L'objet de la Société est l'exploitation directe des activités suivantes :

- le négoce de produits électroniques utilisés par les particuliers et les professionnels, sous toutes ses formes ainsi que toute activité annexe ou connexe, livraison, installation, dépannage, formation ;
- la création, la conception et la commercialisation de sites internet ;
- toutes prestations de services liées à la bureautique micro communicante et au multimédia ;
- la création, l'acquisition, l'échange, l'achat, la vente, l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à l'activité ci-dessus visée ou à des activités similaires ou complémentaires, ainsi que toutes participations ou prises d'intérêts dans des activités de même nature par voie d'apports, de souscriptions de titres, d'acquisitions de fonds de commerce, de fusion, d'achat de titres ou autrement ;
- et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

La Société détient trois succursales qui sont les suivantes :

- Solutions30 France, immatriculée au R.C.S. de Bobigny sous le numéro 795.245.927, à l'adresse 39-47, boulevard Ornano, 93 200 SAINT DENIS ;
- Solutions30 Italie à l'adresse Via Dei Martinit 3, 20146 MILANO (MI) ;
- Solutions30 Maroc, immatriculée au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 28367, à l'adresse 7, Res Rami Rue Sebta, MA-20100 ANFA-CASABLANCA.

La Société établit également des comptes consolidés qui font l'objet d'une publication selon les modalités prévues par la loi.

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes généraux

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002 telle que modifiée, selon la méthode du coût historique, déterminées et mises en place par le Directoire.

La Société tient ses comptes en millions d'Euro. Toutes les informations en annexe sont présentées en millions d'Euro sauf indication contraire.

2.2 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par la Société sont les suivantes :

2.2.1 Frais d'établissement

Les frais de constitution et d'augmentation de capital sont amortis linéairement sur une durée maximum de cinq (5) ans.

2.2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition historique ou de revient qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulés. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Logiciels	de 3 à 7 ans
Site internet	de 1 à 3 ans
Agencements, aménagements, installations	de 3 à 5 ans
Matériel de transport	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	de 2 à 3 ans

Les frais liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles en lien avec des contrats spécifiques sont amortis sur la durée des contrats sous-jacents.

2.2.3 Immobilisations financières

Les parts dans les entreprises liées

Les parts dans des entreprises liées sont évalués au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Directoire, revêt un caractère durable, ces parts dans des entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Les autres prêts

Les autres prêts sont principalement constitués de dépôts et cautionnements versés à des tiers et des prêts octroyés aux salariés.

2.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix d'acquisition déterminé suivants la méthode « premier entré, premier sorti ». Le prix d'acquisition des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

2.2.5 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Les dettes sont évaluées à leur valeur de remboursement.

2.2.6 Valeur mobilière de placement

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le cours du marché est inférieur à leur prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objets.

2.2.8 Conversion des postes en devise

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les avoirs en banque sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

2.2.9 Compte de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.10 Compte de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.11 Chiffre d'affaires

Le montant du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la Société, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des prestations de services est reconnu dès lors que l'intervention ou le service a été effectué.

Le chiffre d'affaires de vente de marchandises est reconnu dès lors que l'expédition des marchandises est effective.

Le chiffre d'affaires inclut également les honoraires facturés aux autres entités du Groupe.

NOTE 3 – ACTIF IMMOBILISE

a) Immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Brevets, licences, dépôt de marque	Site internet	Total
Prix d'acquisition/valeur nominale	53,0	1,0	0,1	54,1
Augmentations de l'exercice	7,3	—	—	7,3
Diminutions de l'exercice	—	—	—	—
Valeur comptable brute à la fin de l'exercice	60,2	1,0	0,1	61,3
Corrections de valeur au début de l'exercice	-34,0	—	-0,1	-34,1
Dotations de l'exercice	-7,5	—	—	-7,5
Reprises de l'exercice	—	—	—	—
Correction de valeur à la fin de l'exercice	-41,5	—	-0,1	-41,6
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	18,7	1,0	—	19,7
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	19,0	1,0	—	20,0

NOTE 3 – ACTIF IMMOBILISE (suite)

b) Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Installations techniques	Mobilier	Matériel informatique	Autres installations	Total
Prix d'acquisition/valeur nominale	1,4	1,3	3,0	0,4	6,1
Augmentations de l'exercice	—	0,1	0,1	—	0,2
Diminutions de l'exercice	—	—	—	—	—
Valeur comptable brute à la fin de l'exercice	1,4	1,4	3,2	0,4	6,4
Correction de valeur au début de l'exercice	-1,1	-0,7	-2,5	-0,2	-4,6
Dotations de l'exercice	-0,2	-0,2	-0,4	—	-0,7
Reprises de l'exercice	—	—	—	—	—
Correction de valeur à la fin de l'exercice	-1,3	-0,9	-2,9	-0,3	-5,3
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	0,1	0,6	0,3	0,1	1,1
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	0,3	0,6	0,5	0,1	1,5

NOTE 3 – ACTIF IMMOBILISE (suite)

c) Immobilisations financières

<i>(en millions d'euros)</i>	Parts dans des entreprises liées	Créances sur des entreprises liées	Titres ayant le caractère d'immobilisation	Autres prêts	Total
Prix d'acquisition/valeur nominale	48,4	10,9	—	0,4	59,7
Augmentations de l'exercice	3,9	3,0	—	—	6,9
Diminutions de l'exercice	—	—	—	—	—
Valeur comptable brute à la fin de l'exercice	52,2	13,9	—	0,4	66,6
Corrections de valeur au début de l'exercice	—	—	—	—	—
Dotations de l'exercice	—	—	—	—	—
Reprises de l'exercice	—	—	—	—	—
Correction de valeur à la fin de l'exercice	—	—	—	—	—
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	52,2	13,9	—	0,4	66,6
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	48,4	10,9	—	0,4	59,7

NOTE 3 – ACTIF IMMOBILISE (suite)

c) Immobilisations financières (suite)

Détails des participations au 31 décembre 2023

Nom de l'entreprise	Pays	Fraction de capital détenue	Valeur nette comptable	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice
			(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)
TELIMA FREPART	France	100%	5 006,0	EUR 1 634,3	EUR 694,1
SOLUTIONS30 BELGIUM	Belgique	100%	24,0	EUR 7 075,0	EUR 2 021,5
TELIMA POLAND	Pologne	100%	2,4	PLN -1 155,4	PLN 211,6
SOLUTIONS30 ITALIA SRL	Italie	100%	11 231,7	EUR -8 269,6	EUR -9 251,6
SOLUTIONS30 NETHERLANDS (TELIMA holland)	Pays-bas	100%	1 500,0	EUR 3 429,3	EUR 2 645,3
TELIMA TUNISIE	Tunisie	100%	1,0	TND 3 411,7	TND -813,5
SMARTFIX 30	Luxembourg	100%	100,0	EUR 1 475,1	EUR 40,4
SOLUTIONS30 IBERIA	Espagne	100%	4 987,2	EUR 302,2	EUR -3 495,2
UNIT-T (EX : JANSSENS GROUP BVBA)	Belgique	70%	15 012,2	EUR 26 617,7	EUR 3 130,0
SOLUTIONS30 Portugal	Portugal	99.9%	50,0	EUR 3 053,9	EUR 396,7
I-HOLDING BV	Pays-bas	76%	5 621,7	EUR 959,4	EUR 22,1
SOLUTIONS30 HOLDING SP Zoo	Pologne	100%	900,3	PLN 3 226,5	PLN 3 978,2
S30 HOLDING GMBH	Allemagne	100%	7 767,8	EUR -13 612,8	EUR -3 949,9
SOLUTIONS30 UK	Royaume-Uni	100%	0,1	GBP -1 010,9	GBP -336,8
SOLUTIONS30 MAROC	Maroc	100%	0,9	MAD 10 044,4	MAD 4 244,8
SOLUTIONS30 Luxembourg	Luxembourg	100%	30,0	EUR 1 353,9	EUR 1 324,5

La Direction financière sous le contrôle du Directoire estime que les parts dans les entreprises liées ne présentent pas au 31 décembre 2023 de dépréciation durable et par conséquent aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

NOTE 4 – STOCKS

Il n'y a pas de stock au 31 décembre 2023.

NOTE 5 – CREANCES

Les créances se décomposent au 31 décembre 2023 de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant net 2023	Un an au plus	Plus d'un an	Montant net 2022
Créances commerciales	49,2	49,2	—	35,8
Clients douteux ou litigieux	—	—	—	—
Clients – Facture à établir	43,4	43,4	—	47,1
Débiteurs divers	3,4	3,4	—	0,1
CREANCES RESULTANT DE VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES	96,0	96,0	—	83,0
Entreprises liées - Créances commerciales	90,5	90,5	—	64,3
Entreprises liées - Factures à établir	0,7	0,7	—	2,4
Entreprises liées - Prêts et avances	321,1	286,4	34,7	290,0
Entreprises liées - Autres créances	2,3	2,3	—	1,1
CREANCES SUR ENTREPRISES LIEES	414,6	379,9	34,7	357,8
Personnel – avances et acomptes	—	—	—	—
Impôt étrangers	—	—	—	—
Crédit de TVA	0,2	0,2	—	0,7
Autres créances	11,1	11,1	—	10,7
AUTRES CREANCES	11,3	11,3	—	11,4
TOTAL CREANCES	521,9	487,2	34,7	452,3

A noter que les comptes courants envers les entreprises liées sont rémunérés.

NOTE 6 – COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Charges à reporter	2,5	2,3
Produits à reporter	0,1	0,7

Les produits à reporter correspondent à des facturations réalisées par anticipation pour des prestations qui seront réalisées au cours de l'exercice suivant.

NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES

Capital souscrit

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 13,7 MEUR et est représenté par 107.127.984 actions d'une valeur nominale d'EUR 0,1275.

Au 31 décembre 2023, il n'y a pas d'instruments dilutifs en circulation.

Capital autorisé

Le capital autorisé s'élève à 7.190.508,36 EUR.

Réserve légale

Conformément à la loi sur les sociétés commerciales, il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social. Cette réserve ne pourra pas être distribuée.

Évolution des capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice
Situation au début de l'exercice	13,7	103,9	1,4	2,1	97,7	17,2
Affectation de l'exercice					17,2	-17,2
Bénéfice / (Perte) de l'exercice						18,9
Situation à la fin de l'exercice	13,7	103,9	1,4	2,1	114,9	18,9

Aucune augmentation de capital n'est intervenue au cours de l'exercice 2023.

NOTE 8 – PROVISIONS

Les provisions se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Provision pour risques et charges	2,8	0,3
Total	2,8	0,3

Les provisions pour risque et charges correspondent aux litiges et contentieux en cours de nature commerciale, prud'homale ou administrative.

NOTE 9 – DETTES NON SUBORDONNEES

Les dettes non subordonnées se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut 2023	Un an au plus	Plus d'un an	Plus de 5 ans	Montant brut 2022
Emprunts auprès des établissements financiers	98,1	25,7	72,4	—	63,0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	98,1	25,7	72,4	—	63,0
Dettes commerciales	8,0	8,0	—	—	12,3
Fournisseurs – Factures non parvenues	1,0	1,0	—	—	4,9
Créditeurs divers	—	—	—	—	—
DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICES	9,0	9,0	—	—	17,2
Entreprises liées - Avances et emprunts	149,9	149,9	—	—	140,2
Fournisseurs interco	48,4	48,4	—	—	44,0
DETTES ENVERS LES ENTREPRISES LIEES	198,3	198,3	—	—	184,2
Dettes fiscales	29,7	29,7	—	—	29,2
Dettes au titre de la sécurité sociale	2,3	2,3	—	—	2,3
DETTES FISCALES ET DETTES AU TITRE DE LA SECURITE SOCIALE	32,0	32,0	—	—	31,5
Dettes diverses	63,9	63,9	—	—	60,3
AUTRES DETTES	63,9	63,9	—	—	60,3
TOTAL DETTES	401,3	328,9	72,4	—	356,2

Les dettes correspondent principalement à l'emprunt contracté par la Société et au montant des prestations sous-traitées aux autres entités du Groupe Solutions30 et qui bénéficient d'une gestion mutualisée de la trésorerie à travers un cash-pool. A noter que les comptes courants envers les entreprises liées ne sont pas rémunérés.

Les dettes diverses sont principalement composées de dettes envers le factor.

NOTE 10 – IMPOTS SUR LE RESULTAT ET AUTRES IMPOTS

Les autres impôts se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
CVAE	0,1	0,2
Impôt sur le résultat	0,2	0,2
Produits d'intégration fiscale	(1,7)	(0,9)
Autres Impôt	0,5	0,6
Total	(0,8)	0,1

La Société Solutions30 bénéficie, à travers son établissement stable en France, du mécanisme d'intégration fiscale. Ce dispositif lui permet d'imputer les pertes reportables de ses filiales, sur le résultat d'ensemble.

Au 31 décembre 2023 le montant des impôts différés actifs sur les pertes reportables de l'intégration fiscale Luxembourg de Solutions30 SE est de 7,9 MEUR.

En France, la "Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)" est assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes individuels. La Société a opté pour l'affectation de la CVAE en impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers. En conséquence, cette taxe est présentée comme une composante de la charge d'impôt.

NOTE 11 – CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires net est ventilé par catégorie d'activité comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Prestations de services	368,7	366,2
Total	368,7	366,2

NOTE 12 – PERSONNEL

La société emploie une moyenne de 193 salariés en équivalent temps plein au cours de l'exercice (2022 : 227 salariés), ventilés par catégorie comme suit :

	2023	2022
Cadres	54	58
Techniciens et Employés	139	169
Total	193	227

NOTE 13 – AUTRES INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Entreprises liées	5,9	3,0
Autres intérêts et produits financiers	0,2	—
Total	6,1	3,0

En 2023, les produits financiers relatifs aux entreprises liées sont majoritairement constitués d'intérêts sur créances intragroupes.

NOTE 14 – INTERETS ET AUTRES CHARGES FINANCIERES

(en millions d'euros)	2023	2022
Entreprises liées	(0,7)	—
Autres intérêts et charges financières	(3,8)	1,2
Total	(4,5)	1,2

En 2023, les charges financières sont majoritairement constituées d'intérêts.

NOTE 15 – HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Le montant total des honoraires d'audit du Groupe Solutions30 au titre de l'exercice se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	PKF Luxembourg		Réseau PKF		Autres auditeurs		TOTAL	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	0,46	0,46	0,80	0,78	0,66	0,66	1,92	1,90
Services autres que la certification des comptes	—	0,03	—	—	0,01	0,01	0,01	0,04
TOTAL	0,46	0,49	0,80	0,78	0,67	0,67	1,93	1,94

NOTE 16 – INFORMATIONS RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION

Les rémunérations allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au titre de leurs fonctions s'élèvent à 3,5 MEUR. Il n'y a pas d'engagement de retraite envers les organes de direction et surveillance.

(en millions d'euros)	2023	2022
Rémunération fixe	1,5	1,4
Jetons de présence (1)	0,5	0,6
Rémunération variable	0,7	0,2
Avantages en nature	0,1	0,1
Rémunération exceptionnelle	0,8	0,0
Total	3,5	2,3

(1) Les jetons de présence 2022 intègrent une rémunération exceptionnelle de 0.25 M€ validée lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2022.

NOTE 17 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

a) Sûretés réelles consenties et engagements donnés :

Le Groupe a pris des engagements hors bilan, garantis par la Société, sous la forme de cautions et garanties pour un montant global de 41,4 MEUR.

Pays	Société garantie	Nature de la garantie	Obligation garantie	Échéance	Montant en millions d'euros
Belgique	Sociétés belges du Groupe S30	Garantie à première demande	Obligations nées dans le cadre de la garantie envers la banque	Applicable pendant toute la relation contractuelle	15,0
Belgique	Sociétés belges du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom et Energie	Applicable pendant toute la relation contractuelle	9,2
Espagne	sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie bancaire	Obligations nées dans le cadre de la lettre de confort envers la banque	Applicable pendant toute la relation contractuelle	7,2
France	Sociétés du Groupe S30	Cautiion de sous-traitance	Obligations nées d'un contrat de caution et de garantie au profit des sous-traitants du Groupe	Applicable pendant toute la relation contractuelle	4,8
Espagne	Sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom	Applicable pendant toute la relation contractuelle	2,6
France	Telima Money	Acte de cautionnement	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives à la fourniture de Terminaux de Paiements	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,8
Espagne	sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie	Obligations nées dans le cadre de la lettre de confort envers la banque	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,7
Belgique	Sociétés belges du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom et Energie	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,3
Pologne	Sociétés polonaises du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,3
Belgique	Unit-T	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,2
France	Sociétés françaises du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité et de tout produit ou service fourni par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,2
Espagne	Sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie bancaire	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,1
Espagne	Sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité et de tout produit ou service fourni par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,1
Luxembourg	Solutions30 SE	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,1

La Société est engagée dans des contrats de leasing au 31 décembre 2023 pour un montant total de 5,7 MEUR.

Les autres engagements pris par la Société sont les suivants :

- Nantissement des titres de Telima Frepard : En garantie du crédit structuré de 100 MEUR conclu en 2022 de son emprunt existant, la Société a signé un contrat de nantissement de parts sociales ;
- Clauses d'exigibilité anticipée concernant les emprunts en cas de non-respect des covenants agréés : au 31 décembre 2023, le Groupe Solutions30 respecte ces conditions ;

- Engagements envers le personnel : l'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière s'élève à 0,4 MEUR au 31 décembre 2023.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

Taux de charges sociales : taux réels constatés dans les sociétés,

Départ volontaire en retraite lorsque le salarié peut bénéficier d'une retraite à taux plein.

	2023	2022
Table de mortalité	INSEE 2016-2018	INSEE 2016-2018
Taux de progression des salaires	2%	2%
Taux de rotation	0,92% à 12.16% selon tranche d'âge	0,92% à 12.16% selon tranche d'âge
Taux d'actualisation financière	3,17%	3,77%

b) Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagements reçus à la date de clôture.

NOTE 18 – EVENEMENTS POST CLOTURE

La filiale Solutions30 Italia SRL fait l'objet de mesures juridiques de protection temporaires en raison d'un désaccord avec son principal client portant sur le processus de facturation. L'objectif est de permettre un dialogue structuré sur les conditions d'un des contrats de déploiement de fibre optique et sur l'échelonnement des paiements de dettes de Solutions30 Italia SRL. Le résultat de cette procédure est d'une grande importance pour la poursuite des activités en Italie. La direction s'attend à un accord avec toutes les parties impliquées. Cependant, au 19 avril 2024 des incertitudes subsistent quant à l'issue de ces procédures juridiques.



21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Luxembourg

www.solutions30.com